

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026 à 20h00
Salle du Conseil – Mairie de Diemeringen

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h00 par Mme Nicole Oury, maire sortante, qui cède la parole à la doyenne d'âge du Conseil municipal élu le 15 mars 2026, Mme Hélène Fleury.

Mme Élodie Dindinger, secrétaire générale de mairie, procède à l'appel des Conseillers municipaux.

Présents : 18 personnes sous la présidence de M. Jean BETSCH, maire de Diemeringen, MM. Frédéric KEISER, Francis KURTZ et Mme Guillemette STOEBNER, adjoints, MM. Paul ANTHONY, Dominique BONTEMPS, Laurent DORCKEL, Raphaël GREINER, David HECKEL, Henri MULLER, Anthony SCHORUNG Mmes Véronique BREY, Justine DEMMERLE BACH, Hélène FLEURY, Céline HELMSTETTER, Muriel SCHMITT, Carole SIMON et Patricia STIRMANN,

Absents excusés : Mme Charlotte COLLING qui donne procuration à M. Jean BETSCH.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

1. Désignation du secrétaire de séance et des assesseurs.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance le plus jeune conseiller municipal élu, Paul Anthony.

Muriel Schmitt et Henri Muller sont désignés assesseurs.

Adopté à l'unanimité.

2. Installation du Conseil municipal

Suite aux élections municipales, il est procédé à l'installation officielle du Conseil municipal.

Les Conseillers municipaux sont déclarés installés dans leurs fonctions.

3. Élection du Maire

Sous la présidence de la doyenne d'âge Hélène Fleury, il est procédé à l'élection du Maire.

Candidat : Jean BETSCH.

Résultats du vote :

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés pour Jean Betsch : 19

Majorité absolue : 10

Jean Betsch est élu Maire de la commune de Diemeringen à l'unanimité.

4. Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints au Maire à trois adjoints.

Adopté à la majorité.

5. Élection des adjoints

Il est procédé à l'élection des adjoints.

Sont élus :

1^{er} adjoint : Francis Kurtz

2^e adjoint : Guillemette Stoebner

3^e adjoint : Frédéric Keiser

Élus à l'unanimité.

6. Lecture de la charte de l'élu local

La charte de l'élu local est lue par le Maire.

Le Conseil municipal en prend acte.

7. Délégations consenties au Maire

Vu les articles §1 à §27 et après en avoir délibéré le Conseil municipal décide, pour la durée du mandat de confier à monsieur le Maire les délégations prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité.

8. Indemnités de fonction des élus

Le Conseil municipal fixe les indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

M. le Maire touche 55,70% de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027).

Les 1^{er} et 2^{ème} adjoints touchent 21,38% de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027).

Le 3^{ème} adjoint touche 10,69% de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027), la seconde part de l'indemnité étant donnée à un conseiller municipal qui reçoit une délégation.

Adopté à la majorité (deux abstentions).

9. Présentation des commissions municipales

Le Maire présente les différentes commissions municipales et leur composition.

10. Présentation des organismes extérieurs

Le Conseil municipal procède à la désignation des représentants dans les organismes extérieurs.

11. Planning des permanences air de tri

Le planning des permanences est présenté et validé.

12. Questions orales

Les questions orales sont abordées.

Clôture de la séance

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h20.

Le secrétaire de séance

Paul ANTHONY



Suivent les signatures de
tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Diemeringen, le 20 mars 2026.

Le Maire : Jean BETSCH.

